



FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

Résolution du Comité National Fédéral réuni à Nantes les 30 et 31 mars 2017

Le Comité National Fédéral (CNF) rappelle son indéfectible attachement à la charte d'Amiens, garante de notre liberté syndicale. Conformément aux principes du syndicalisme, FO s'interdit toute forme de discrimination, tout racisme et toute xénophobie.

Aussi, le CNF se félicite que la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fidèle à son indépendance, ait annoncé qu'elle ne donnerait pas de consignes de vote pour les prochaines élections présidentielles, ni au premier, ni au second tour. Ce faisant, elle affirme qu'élections ou pas, les revendications demeurent et qu'elle continuera à s'opposer à toutes attaques contre les salariés et la République.

Le CNF constate que les premières conséquences néfastes de la loi travail pour les salariés commencent à se faire sentir dans les branches d'activité couvertes par la Fédéchimie, notamment dans les entreprises dépourvues d'organisations syndicales. La rémunération des heures supplémentaires à 10 % tout comme le déplafonnement du contingent d'heures ainsi que la dénonciation d'accord sur le temps de travail, ne sont plus des craintes mais sont déjà devenues des réalités pour bon nombre de salariés. Le recours au travail du dimanche s'étend sans aucune négociation de branche dans les secteurs concernés.

Les remises en cause des acquis, entreprise par entreprise marquent ce début d'année 2017 tandis que des réductions massives d'effectifs et menaces de fermetures de sites perdurent. La santé est souvent remise en cause pour des raisons de rentabilité. L'ensemble de ces remises en cause successives s'attaquent à la santé/sécurité des salariés et des populations avoisinantes des sites de production.

Le CNF constate que si les principales organisations d'employeurs de nos secteurs d'activités s'opposent dans le cadre de la restructuration des branches, elles sont en revanches unanimes pour bloquer les négociations salariales. De plus, elles n'ouvrent pas de négociations pour définir l'ordre public conventionnel dans l'espoir que le prochain gouvernement poursuive la destruction des droits des salariés et les possibilités de dérogation aux accords de branches et au Code du Travail dans les entreprises.



Dans ce contexte, le CNF revendique :

- L'augmentation des salaires minima conventionnels avec des grilles hiérarchisées dans toutes les branches couvertes par la Fédéchimie.
- Le maintien du caractère indérogable de nos Conventions Collectives Nationales.
- Le maintien des CHSCT en dehors des DUP.
- La mise en place d'une Convention Collective Nationale du nucléaire seule à même d'apporter un niveau de sécurité indispensable à l'ensemble des intervenants du secteur.

Le CNF estime que des mesures d'urgence doivent être prises pour la défense des emplois, des sites de production et de recherche et développement.

Le CNF s'inscrit également dans le combat interprofessionnel et s'oppose à toutes les velléités conduisant à l'éclatement des services publics et industries d'état : Hôpital – Education – Énergie – Transports – Sécurité – Communication etc ... Il combattra le démantèlement de la filière nucléaire.

Le CNF continuera d'exiger la renationalisation de ces services qui ont été privatisés. Il s'opposera avec force à toute nouvelle réforme des retraites remettant en cause l'âge de départ mais également le système par répartition en le remplaçant par un régime à points totalement inégalitaire et ne reconnaissant plus la solidarité intergénérationnelle.

La revendication reste la retraite à 60 ans à taux plein sans allongement de la durée de cotisation.

Le CNF poursuivra les actions conduisant à s'opposer à tous les pactes d'austérité comme il l'a fait, contre le pacte de responsabilité qui entraîne chômage, précarité, et misère.

Plus que jamais, le syndicalisme doit rester libre et indépendant et doit poursuivre le combat avec les salariés sur leurs revendications, notamment pour l'abrogation de la loi travail majoritairement rejetée et imposée par le 49-3.

Le CNF se satisfait de la création de nouveaux syndicats Force Ouvrière et salue fraternellement les camarades d'autres organisations syndicales qui ont rejoint la Fédéchimie récemment.

Le CNF invite ses syndicats à renforcer la syndicalisation et à proposer à tous les salariés, cadres et non cadres, de rejoindre massivement FORCE OUVRIÈRE.

Le CNF appelle ses syndicats à se saisir entre autre du 1er mai pour, plus que jamais, réaffirmer l'indépendance de l'organisation et lui donner un caractère syndical de résistance et de revendications !

**Adoptée à l'unanimité
Nantes le 31 mars 2017**